

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE MATERIAUX ET PRODUITS BIO-SOURCES POUR LA CONSTRUCTION & PLAN D' ACTIONS POUR LES SURMONTER

Demandeur de l'étude
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.
DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES
Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction
La Grande Arche
92560 LA DEFENSE CEDEX

Contact DHUP : Jean-Michel GROSSELIN, Malo GUESNE
Contact CSTB : Emmanuel JAYR, Julien HANS

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1 - INTRODUCTION.....	3
1.1 - CONTEXTE	3
1.2 - OBJECTIFS.....	3
1.3 - STRUCTURATION DE L'ETUDE.....	3
1.4 - CONTRIBUTIONS.....	5
2 - LES FREINS & ACTIONS A ENGAGER POUR LES LEVER.....	7
2.1 - CONNAISSANCES (CARACTERISTIQUES, COMPORTEMENT) SUR LES PRODUITS BIO-SOURCES	7
2.2 - LABELLISATION DES OUVRAGES.....	7
2.3 - SENS DU TERME BIO-SOURCES	8
2.4 - RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE PAR L'EVALUATION DES PRODUITS ET PROCEDES..	8
2.5 - CARACTERISATION DE LA PERFORMANCE DES MATERIAUX ET PRODUITS BIO-SOURCES.....	10
2.6 - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DES MATERIAUX/PRODUITS BIO-SOURCES ET DES OUVRAGES	10
2.7 - INFORMATION, FORMATION	11
2.7.1 - <i>Accompagnement des producteurs de matériaux et produits bio-sourcés</i>	11
2.7.2 - <i>Accompagnement des autres acteurs du bâtiment</i>	12
2.7.3 - <i>Promotion des techniques constructives utilisant des matériaux et produits biosourcés</i>	12
2.7.4 - <i>Diffusion des travaux du Groupe de Travail</i>	12
2.8 - STRUCTURATION DES FILIERES.....	13
2.9 - ASSURABILITE	14
2.10 - DIVERS.....	14
2.10.1 - <i>Concurrence entre usages des terres</i>	14
2.10.2 - <i>Bilan économique des filières</i>	15
2.10.3 - <i>Frein et leviers au développement économiques des matériaux et produits bio-sourcés</i> ...	15
2.10.4 - <i>Label « Bâtiment bio-sourcés »</i>	15
3 - ANNEXES.....	16

1 - INTRODUCTION

1.1 - Contexte

La filière des matériaux et produits bio-sourcés a été identifiée comme l'une des 18 filières vertes par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir, notamment en raison de son rôle pour diminuer notre consommation de matières premières d'origine fossiles, limiter les émissions de gaz à effet de serre et créer de nouvelles filières économiques.

Les ressources agricoles représentent en effet une alternative pour remplacer le pétrole comme matière première soit énergétique, soit servant à l'élaboration de produits chimiques et matériaux carbonés. Ainsi, la biomasse végétale pourrait substituer progressivement le pétrole comme source de carbone tout en apportant de par ses fonctionnalités propres des nouveaux produits.

Les produits et matériaux issus de la biomasse se développent progressivement sur les marchés tels que l'automobile, l'emballage, les lubrifiants, etc. On observe l'apparition de quelques produits à destination du secteur de la construction et du bâtiment, comme par exemple les laines d'isolation à base végétale ou les blocs de béton de chanvre.

Pour comprendre les freins au développement de ces nouveaux matériaux pour la construction (hors bois de construction), la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a constitué un groupe de travail avec les professionnels du bâtiment en mai 2010 qui s'est réuni à sept reprises. Le résultat de ces travaux s'est concrétisé en février 2011 par l'élaboration d'un plan d'actions opérationnelles proposant des actions structurantes à destination des filières et de nature à lever les freins identifiés dans des domaines aussi divers que la recherche et le développement, la normalisation, l'évaluation des produits, etc.

1.2 - Objectifs

Le premier objectif de ce travail est d'identifier les obstacles de tous ordres qui pourraient freiner l'émergence et le développement des filières des matériaux et produits bio-sourcés pour la construction (insuffisances de connaissances sur les caractéristiques techniques et environnementales, règles techniques de construction, règles de l'art, modalités de reconnaissance des procédés innovants, assurabilité, formation, etc.).

Le second objectif consiste à proposer des actions et modalités permettant de lever les freins ainsi identifiés.

1.3 - Structuration de l'étude

La Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages a invité un ensemble de représentants des filières des matériaux et produits bio-sourcés et du bâtiment, associant les organisations professionnelles et les ministères directement intéressés par la problématique, à participer à un Groupe de Travail chargé d'identifier précisément les obstacles au développement de ces filières et à l'utilisation de ces produits dans la construction, puis de lister les actions à engager prioritairement de façon à les surmonter. Ce Groupe de Travail, piloté par la sous-direction de la Qualité et du Développement Durable dans la Construction, s'est réuni à plusieurs reprises en 2010 et début 2011. En parallèle à la tenue de ces réunions, une consultation élargie des acteurs intéressés par le sujet a été effectuée, notamment pour consolider l'identification des obstacles et contribuer à la définition des actions à engager.

Ces réunions ont permis de faire émerger quatre thématiques principales au travers de la rédaction de fiches recensant une liste de freins et obstacles à l'émergence et au développement des filières des matériaux et produits bio-sourcés. Ces thèmes ont articulé la réflexion du Groupe de Travail ainsi que les retours de la consultation élargie. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Nature de l’obstacle	
	Technique (réglementation technique, règles de l’art, ...)	Solidité
		Thermique
		Incendie
		Acoustique
		Santé/environnement
		Durée de vie
		Général
	Procédures (procédures d’évaluation des performances, de reconnaissance, assurabilité, ...)	Autre
		Procédure d’évaluation de produit ou d’ouvrage, procédure de reconnaissance
		Assurance : responsabilité professionnelle / garantie décennale, ou Assurance ouvrage
		Autre
	Economique	Marché (offre / demande)
		Investissements financiers (matériel, R&D/conception)
		Distribution
		Autre
	Acteurs	Compétences
		Organisation filières
		Culturel
		Autre
	Autre	

Ces thèmes s’attachent à synthétiser les 26 fiches rédigées par le Groupe de Travail, recensant les obstacles et portant sur différents sujets. Ces fiches « Obstacles » sont annexées au présent document (annexe 1).

A partir de l’identification de ces obstacles des mesures et modalités permettant de les lever, ont été proposées. Elles sont classées suivant leur nature selon 6 thématiques principales :

- Recherche & Développement
- Réglementation
- Normalisation
- Intervention sur procédure (évaluation des performances, reconnaissance...)
- Information / formation, aide à l’application
- Structuration de la filière

Ces fiches « Actions » sont annexées au présent document (annexe 2) et font l’objet du plan d’actions présenté dans ce rapport.

Il est toutefois rappelé que le contenu de ce rapport ne doit aucunement être dissocié des fiches auxquelles il se rapporte. Il est d’ailleurs mentionné que certaines fiches ne se retrouvent pas directement citées dans le rapport. Le rapport de synthèse s’attache finalement à retranscrire le plus fidèlement possible les réflexions du Groupe de Travail et ne doit donc en aucune manière être considéré comme la pensée unique de ses rédacteurs.

1.4 - Contributions

Les fiches « Obstacles » et « Actions » annexées au présent rapport ont été rédigées avec l'aide des contributions des personnes suivantes, présentes au sein du Groupe de Travail :

Nom	Organisation	email
David AMADON	AQC	d.amadon@qualiteconstruction.com
Didier BASSET	DGCIS/MINEFI	didier.basset@finances.gouv.fr
Annie BOUDON	SMABTP	annie_boudon@smabtp.fr
Bernard BOYEUX	Construire en Chanvre	bernard.boyeux@wanadoo.fr
Julien BURGHOLZER	CETE de L'Est	Julien.Burgholzer@developpement-durable.gouv.fr
Lucie CONTET	ASIV	lcontet@le-relais.net
Hubert DARGOEUVES	SOCOTEC	Hubert.DARGOEUVES@socotec.fr
Patrick DESGRANGES	CETE Ile de France	Patrick.Degrange@developpement-durable.gouv.fr
Luc FLOISSAC	RFCP	luc.floissac@wanadoo.fr
Christian GARCIA	SMABTP	christian_garcia@socabat.fr
Jean-paul GLEIZES	Maisons Paysannes de France	jeanpaul.gl@free.fr
Jean-Michel GROSSELIN	DHUP / MEDDTL	Jean-michel.Grosselin@developpement-durable.gouv.fr
Malo GUESNE	DHUP / MEDDTL	Malo.Guesne@developpement-durable.gouv.fr
Cyrielle den HARTIGH	Alliance pour la Planète	cyrielle.denhartigh@amisdelaterre.org
Emmanuel JAYR	CSTB	emmanuel.jayr@cstb.fr
Marine JOUNY	CETE de l'EST	marine.jouny@developpement-durable.gouv.fr
Jacques KNEPFLER	ASIV	j.knepfler@steico.com
Sandie LAHAYE	Union des Maisons Françaises	lahaye.servicejuridique@uniondesmaisonsfrancaises.org
Jean-Roch LANGLADE	MAAP	jean-roch.langlade@agriculture.gouv.fr
Jean-Luc Le ROUX	EcoBâtir	jean-luc@ti-beo.eu
Caroline LESTOURNELLE	AIMCC	lestournelle.filmm@orange.fr
Véronique LINE	FFB	Linev@national.ffbatiment.fr
Vincent RIGASSI	EcoBâtir	vincent.rigassi@rigassi-architecte.com
Gérard SENIOR	UNSFA	gsenior@club-internet.fr
Hervé TEPHANY	DSC/Ministère de l'Intérieur	herve.tephany@interieur.gouv.fr
Didier VALEM	FFB	Valemd@national.ffbatiment.fr

En parallèle du Groupe de Travail, les fiches rédigées ont été envoyées aux destinataires suivants pour consultation élargie :

Anne DARCOURT-LEZAT	NAPTURAL ISOPLUME SAS	anne.darcourt@naptural.com
Olivier GAUJARD	B.E.T	olivier.gaujard@bet-gaujard.com
Olivier LEGRAND	Société NrGaïa	olivier.legrand@nrgaia.eu
Dominique LEFAIVRE	Cluster BTP du futur (Eskal Eureka)	eskal-eureka@orange.fr
Vincent COUSIN	Pôle Advancity	vincent.cousin@advancity.eu
Jérôme GATIER Florian ROLLIN	Plan bâtiment grenelle	Jerome.Gatier@developpement-durable.gouv.fr florian.rollin@developpemet-durable.gouv.fr
Guillaume JOLY Thierry DARDART	Pôle IAR	jolly@iar-pole.com dardart@iar-pole.com
Jean-François NOTHIAS	Xylofutur	projet@xylofutur.fr
Karl GEDDA	Pôle Fibres	karl.gedda@polefibres.fr
José CAIRE	pôle génie civil écoconstruction	jose.caire@pole-gce.fr
Frédéric GUIBERT	Pôle Up Tex	frederic.guibert@up-tex.fr
Blaise DUPRE	Codem	dupreblaise@codempicardie.com
Olivier VARLET	Polemaud	olivier.varlet@polemaud.com
Olivier GRECK	Pôle Européen de la Céramique	olivier.greck@cerameurop.com
Stéphane KRESSMANN	Pôle Axelera	stephane.kressmann@axelera.org
Christian TRAISNEL	CD2E	c.traisnel@cd2e.com
Bernard BRETAUDEAU	Pôle Ecohabitat	bernard.bretauveau@cluster-ecohabitat.fr
Pierre BONO	Fibre Recherche Développement	pierre.bono@f-r-d.fr
Patrick MOLINIE Gilles LABAT	FCBA	Patrick.MOLINIE@fcba.fr gilles.labat@fcba.fr
Gildas COTTEN	AGPM/AGPB	gildas.cotten@agpm.com
Michel VANDAELE	Bio-espace	contact.68@bio-espace.com
Hilaire BEWA Régine TROTIGNON	ADEME	hilaire.bewa@ademe.fr regine.trotignon@ademe.fr
Christophe GOBIN	Vinci Construction	christophe.gobin@vinci-construction.fr
Patrick ROUGEAU	CERIB	p.rougeau@cerib.com
Fabien HAREL	Comité d'extension Drac Buëch Durance	fabienharel@cbe-sud05.org

2 - LES FREINS & ACTIONS A ENGAGER POUR LES LEVER

2.1 - Connaissances (caractéristiques, comportement) sur les produits bio-sourcés

Les professionnels de la construction (concepteurs, entrepreneurs), les maîtres d'ouvrages et les assureurs ont besoin d'informations et de référentiels reconnus tant d'un point de vue technique que contractuel. De nombreuses caractéristiques techniques ne sont pas déterminées (relevant des domaines thermique, acoustique, sécurité incendie), le plus souvent par manque de moyens financiers. Les données sanitaires et environnementales sont incomplètes et peu fiables, voire inexistantes pour de nombreux matériaux/produits bio-sourcés.

Ce manque d'informations reconnues par les prescripteurs et les experts du secteur du bâtiment est un obstacle fort au développement des filières.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux permettant une consolidation et une diffusion des connaissances sur le comportement et les caractéristiques des matériaux et produits bio-sourcés.

Dans un premier temps, il s'agirait de réaliser un état des connaissances sur les caractéristiques et le comportement des matériaux et/ou produits bio-sourcés et ceci en fonction de leur usage, puis d'engager des travaux de R&D et de caractérisation pour améliorer ces connaissances. En parallèle, il est proposé de conforter le réseau d'expertise et de diffuser l'expertise auprès des acteurs du bâtiment ainsi que d'organiser la capitalisation et la diffusion des données sur les bio-sourcés.

Fiche action n°1

2.2 - Labellisation des ouvrages

Plusieurs retours du terrain font état de difficultés dans le cadre des démarches de labellisation d'ouvrage, notamment de labellisation énergétique. Par exemple, pour le label BBC, des produits bio-sourcés ne sont pas éligibles dans les procédures de labellisation et ceci en lien avec des aspects de reconnaissance de l'aptitude à l'usage de ces produits, inclus au cahier des charges de certains certificateurs.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux permettant d'explicitier les exigences liés aux produits de construction dans les référentiels de labellisation énergétique.

Il s'agirait de réaliser une revue critique des référentiels de certification pour supprimer, le cas échéant, les exigences injustifiées sur les matériaux de construction.

Fiche action n°2

2.3 - Sens du terme bio-sourcés

Le Groupe de Travail « Matériaux et Produits bio-sourcés » du MEDDTL s'est interrogé sur la pertinence de la définition retenue par le groupe au début des travaux, notamment dans le contexte d'un programme de normalisation européen sur les produits bio-sourcés (terminologie, détermination de la quantité de matière première d'origine bio-sourcé dans un produit, etc.).

La définition sur laquelle se base aujourd'hui les travaux pilotés par le MEDDTL est : « *Matériaux et produits bio-sourcés : matériaux et produits dont une partie des matières premières sont issues du monde du vivant (biomasse végétale et animale incluant les matières recyclées)* ».

Si une définition plus précise de l'objet du groupe de travail n'est pas réalisée, si des critères de « performances » économique, sociale et environnementale ne sont pas apposés, les acteurs de ces filières s'inquiètent de voir cette catégorie devenir un « fourre-tout », un vocable galvaudé comme peut l'être celui de « développement durable », englobant ainsi des réalités bien loin de celles visées par le Grenelle et satisfaisant des discours commerciaux de « greenwashing ».

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à définir, de manière consensuelle, le terme « matériau et produit bio-sourcé ».

Fiches actions n°3, n°21

2.4 - Reconnaissance de la performance par l'évaluation des produits et procédés

L'obtention d'une évaluation ouvre généralement la voie vers l'assurabilité pour les procédés de constructions reconnus non traditionnels. Cependant, des contraintes récurrentes à ce système posent des barrières pour les petites entreprises aux capacités techniques et financières réduites. En conséquence le manque de ressources humaines et de moyens financiers dû à la taille des entreprises ne permet pas de financer leurs innovations mais aussi la mise en conformité de leurs produits ou ouvrages aux exigences des différentes réglementations.

A ceci s'additionne des délais conséquents associés aux procédures d'évaluation souvent ressentis comme incompatibles avec l'activité des PME/TPE des filières, - ce constat semble d'ailleurs valable pour l'ensemble des PME/TPE du secteur bâtiment. Penser, fabriquer, distribuer, mettre en œuvre un nouveau produit de construction destiné à un usage donné est de plus en plus complexe pour les TPE/PME du fait des règles entrées en vigueur avec l'avènement de la Directive européenne sur les Produits de Construction (DPC), des réglementations françaises thermique, acoustique, sismique et incendie. Autant de contraintes qui vont de pair avec l'entrée en vigueur dans chacun des Etats européens de règles, normes, marquages, labels ou agréments qui interfèrent avec les dispositifs en place.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à définir une procédure à mettre en place pour permettre la reconnaissance de la traditionnalité d'une technique constructive au travers de l'observation du patrimoine et des savoir-faire.

Cette procédure permettrait d'établir que certains produits bio-sourcés relèvent de pratiques courantes et du domaine traditionnel ou que certaines techniques constructives utilisant les bio-sourcés sont des techniques traditionnelles au sens où l'on bénéficie d'un certain recul et des retours d'expérience démontrant une certaine maîtrise de ces produits et des techniques les mettant en œuvre. Sur la base du recul et des retours d'expériences, le but est de pouvoir élaborer par des référentiels collectifs génériques, des textes consensuels (règles professionnelles), des normes de produits ou documents techniques unifiés (DTU) ou de faire intégrer dans des DTU existants, de nouveaux produits.

Fiche action n°4

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient diffusés les travaux réalisés dans le cadre du projet « Analyse des Systèmes Constructifs Non Industrialisés » (ASCNI) : diffusion du rapport d'étude, organisation d'une réunion de restitution et finalisation, si nécessaire, des travaux.

Fiche action n°9

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à mettre en place une procédure d'évaluation et de validation du savoir-faire pour les matériaux bio-sourcés non industrialisés.

L'objectif serait de développer une méthodologie d'évaluation de la qualité adaptée à la réalisation de constructions de bâtiments constitués en grande partie de matériaux bio-sourcés peu transformés ou élaborés sur chantier.

Fiche action n°10

Une difficulté supplémentaire provient de la reconnaissance en France des essais et/ou des évaluations, certifications des produits réalisés à l'étranger (en Europe ou à l'international). Les fabricants de produits sont parfois amenés à faire réaliser des évaluations, essais ou certification qu'ils ont déjà menés dans un autre pays, engendrant alors un surcoût financier.

Pour des aspects réglementaires (réglementation thermique, acoustique, sécurité incendie, ...), les procédures d'évaluation ou les essais réalisés à l'étranger ne sont généralement pas reconnus.

Dans le cadre d'une certification de performances délivrée par un organisme étranger, il n'y a généralement pas de reconnaissance systématique ou d'équivalence en France du certificat délivré.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à permettre la reconnaissance des résultats d'essais réalisés à l'étranger pour les produits dont les usages sont réglementés en France.

Ces travaux définirait les principes et les modalités d'examen des essais réalisés à l'étranger afin de valider la recevabilité des résultats.

Fiche action n°7

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à faciliter la reconnaissance et la prise en compte des certificats de performances des produits établis à l'étranger lors des certifications d'ouvrage.

Il s'agirait dans un premier temps d'établir, pour chaque domaine, une comparaison des référentiels des différentes certifications de performances et dans un second temps d'initier entre les différents certificateurs des discussions afin de mettre en place des passerelles entre ces certifications homologues.

Fiche action n°8

Note : lorsqu'un texte réglementaire français fait référence à une certification ou son équivalent, c'est au fabricant de démontrer l'équivalence.

Par ailleurs, il existe des reconnaissances entre certaines certifications. Dans ce cas, la reconnaissance est quasi-directe.

2.5 - Caractérisation de la performance des matériaux et produits bio-sourcés

Lors de la caractérisation de certaines performances des matériaux et produits bio-sourcés, les méthodes permettant d'obtenir ces données sont inexistantes ou non-adaptées à leurs spécificités (par exemple, lors de l'évaluation de la durabilité des produits bio-sourcés et notamment leur sensibilité aux agents biologiques - mites, termites, teignes, vermines, champignons, ... - ou bien lors de l'évaluation de l'efficacité à long terme des traitements pour améliorer la durabilité).

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à développer des protocoles d'essais adaptés aux matériaux bio-sourcés et aux caractéristiques recherchées.

Dans un premier temps, il s'agirait d'établir la liste des caractéristiques n'ayant pas de protocoles d'essai permettant leur mesure et la liste des protocoles d'essai ne permettant pas la mesure pour certains matériaux/produits (mode opératoire non adapté au produit). Par la suite, des groupes de travail seraient mis en place pour rédiger les protocoles d'essais permettant la mesure des caractéristiques « orphelines ».

Fiche action n°6

2.6 - Evaluation environnementale et sanitaire des matériaux/produits bio-sourcés et des ouvrages

Les données environnementales et sanitaires des matériaux et produits bio-sourcés sont très partielles et relèvent plus d'allégations que de faits démontrés (par exemple matériau sain, produit écologique, ...). Pour ces produits, on note également un déficit patent dans la production de fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES). L'absence de ces fiches de déclaration environnementale pourrait devenir, dans un futur proche, un vrai obstacle y compris réglementaire.

A l'heure actuelle, les FDES permettent aux fabricants de produits de construction, dans le cadre de démarches volontaires, d'exprimer les performances environnementales et sanitaires de leurs produits. La norme NF P01-010 définit la méthodologie à suivre pour déclarer ces caractéristiques.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à améliorer d'une part, la fiabilité des données et d'autre part, l'information des acteurs / consommateurs sur les performances environnementales et sanitaires des produits de construction bio-sourcés.

Ces travaux porteraient sur :

- La production d'inventaires de cycles de vie des matériaux bio-sourcés
- La mise en place d'un support pour la réalisation d'une FDES
- La réalisation de FDES collectives pour des produits bio-sourcés
- La vérification des FDES, par tierce partie
- La publication de la réglementation sur l'étiquetage obligatoire relatif aux émissions des produits de construction et de décoration
- La publication de la réglementation portant sur les déclarations environnementales des produits de construction
- Une participation plus large des filières des matériaux et produits bio-sourcés à la gouvernance de la base INIES.

Fiche action n°13

D'autre part, la signification et l'utilisation des fiches FDES, notamment dans le cadre d'évaluation de la qualité environnementale des ouvrages, ne sont pas toujours maîtrisées et peuvent conduire à des interprétations erronées des données ou bien à leur mauvaise utilisation.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à améliorer l'information des acteurs / consommateurs sur les performances environnementales et sanitaires des ouvrages.

Ces travaux porteraient sur :

- L'acquisition de données sur les performances environnementales et sanitaires des bâtiments utilisant des matériaux & produits bio-sourcés.
- La création d'un outil pédagogique de formation des acteurs à la Qualité environnementale du bâtiment (QEB).

Fiche action n°14

2.7 - Information, Formation

2.7.1 - Accompagnement des producteurs de matériaux et produits bio-sourcés

Les fabricants de produits bio-sourcés pâtissent souvent à leurs débuts d'un manque de compétences techniques et scientifiques et/ou de moyens financiers pour mener à bien le programme de R&D nécessaire à la mise sur le marché de produits caractérisés et optimisés.

Ce manque d'expérience ou de moyens (humains ou matériels) pourrait être comblé ou amoindri grâce à l'action de nombreuses structures qui œuvrent dans ce domaine. Mais la plupart des temps, il est difficile d'identifier les soutiens techniques, financiers ou administratifs qui s'offrent à eux et les producteurs passent à côté d'opportunités de développement.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à rédiger un guide d'information sur les accompagnements administratifs, techniques et financiers à destination des metteurs sur le marché de produits bio-sourcés.

Fiche action n°11

D'autre part, les fabricants de produits bio-sourcés (et même les fabricants d'autres produits) ont tous rencontré à leurs débuts et en phase de certification ou d'avis technique, la même difficulté : celle de savoir quelle était, pour leur produit et son usage, la liste indicative des performances à atteindre, des données factuelles à fournir, des normes et protocoles d'essais qui y sont associées et des pièces constitutives d'un dossier « acceptable » auprès des organismes de labellisation/certification (CSTB/ACERMI, ...).

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à rédiger un document informatif sur les procédures d'évaluation ou certification des performances, par produit et type d'usage.

Fiche action n°12

Note : Les acteurs sont bien conscients que la liste ne peut prétendre à l'exhaustivité car chaque produit a ses spécificités propres, néanmoins le tronc commun d'exigences doit être connu de tous, tant au niveau de la mise sur le marché que de la certification des produits.

2.7.2 - *Accompagnement des autres acteurs du bâtiment*

Dans le domaine de la construction, les matériaux et produits bio-sourcés sont considérés comme alternatifs, voire « marginaux » même si ces produits rencontrent un intérêt croissant auprès des maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordre, bureau d'études, ... Il convient malgré tout de constater qu'ils restent encore très mal connus et mal maîtrisés.

Ainsi, certains projets peuvent se retrouver abandonnés faute de connaissances, ou par manque de maîtrise de certains acteurs.

Plusieurs actions peuvent être envisagées au travers de la formation initiale et de la formation continue en fonction des différentes catégories professionnelles :

- Information et formation initiale dans les écoles d'architecture, les écoles d'ingénieurs par exemple ;
- Formation des enseignants avec la transmission des outils pédagogiques adéquats ;
- Formation de formateurs afin de démultiplier les divers cycles de formation continue.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à améliorer la formation et la qualification de l'ensemble des acteurs du bâtiment.

L'objectif serait de mettre en place des formations et qualifications de personnes et des entreprises allant du comportement technique des systèmes constructifs bio-sourcés à la mise en œuvre.

Dans un premier temps, il s'agirait de faire un état des lieux des formations dans le bâtiment intégrant les modules éco-construction et utilisation des matériaux & produits bio-sourcés, puis de développer un référentiel de formation sur les solutions constructives à base de matériaux & produits bio-sourcés. En parallèle, il conviendrait de soutenir les initiatives déjà engagées.

Fiche action n°15

2.7.3 - *Promotion des techniques constructives utilisant des matériaux et produits biosourcés*

Malgré des préjugés globalement favorables, les matériaux et produits bio-sourcés souffrent d'un manque de connaissances de l'ensemble des utilisateurs potentiels qui en ont des images souvent erronées.

En premier lieu, les différentes utilisations ou fonctions sont mal identifiées pour couramment se réduire à de « l'isolation » - la confusion est courante même chez des professionnels informés. Par ailleurs, au-delà de l'effet « maison des trois petits cochons », toujours bien présent, les images de matériaux coûteux et difficilement disponibles semblent bien présentes sans distinction de produits, de régions, de circuits, ...

Pour pallier ce déficit d'image, les filières ne disposent pas des moyens pour mener des campagnes d'information d'envergure.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux visant à informer les acteurs du bâtiment de l'existence de solutions constructives basées sur des matériaux et produits bio-sourcés.

Dans un premier temps, il est proposé de recenser les moyens d'information et de diffusion pertinents.

Fiche action n°16

2.7.4 - *Diffusion des travaux du Groupe de Travail*

Le développement économique des filières de matériaux et produits bio-sourcés sous-entend une approche territoriale par la mise en place de circuits courts ancrés dans les territoires. Les filières locales doivent pouvoir s'appuyer sur les résultats et les travaux structurants du Groupe de travail national.

C'est pourquoi il est essentiel de diffuser ces travaux, de les commenter, et de les mettre en perspective auprès des acteurs du développement économique des territoires (départements, régions, communautés de communes, laboratoires de recherche, industriels, services déconcentrés des pouvoirs publics, etc.). L'objectif poursuivi est de susciter et d'encourager des initiatives, de constituer et d'organiser des réseaux de compétences et de savoirs faire, de catalyser des projets locaux, etc.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose de communiquer ses travaux auprès des acteurs institutionnels et économiques locaux notamment par la mise en place de réunions d'information, en régions, du plan d'actions et de son avancement.

Fiche action n°24

2.8 - Structuration des filières

Les filières de matériaux et produits de construction bio-sourcés – y compris les plus développées (fibres de bois) ou disposant de quantité de matières premières importantes (paille de céréales) – sont des filières émergentes et en cours de structuration. Pour répondre à de nombreux obstacles notamment ceux portant sur la R&D, la représentation dans les instances nationales ou normatives, ces filières doivent poursuivre et renforcer leur structuration afin de mutualiser leurs moyens qu'ils soient financiers ou humains.

Cette nécessité de structurer ces filières a été clairement identifiée comme une des conditions de leur développement que ce soit dans le rapport de la CGDD sur les filières industrielles stratégiques de l'économie verte ou dans les conclusions des états généraux de l'industrie. Cette structuration doit permettre de fédérer et d'optimiser les moyens, d'animer les filières, de favoriser l'innovation, de créer des synergies entre les acteurs – en particulier entre l'amont et l'aval - ou encore représenter les filières et des défendre leurs intérêts.

Comme cela a été fait pour la filière bois, il est possible d'envisager de mettre en place, au travers de cette structuration, des outils de financements permettant le développement des filières.

Cependant :

- il est préalablement nécessaire de disposer d'une structuration opérationnelle intégrant les certificateurs, assureurs, prescripteurs le plus en amont possible, laquelle ne peut se mettre en place sans des moyens difficiles à mobiliser dans les structures existantes à ce jour,
- la mise en place de cette organisation demandera un délai peu compatible avec les attentes actuelles et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Il est donc nécessaire d'accompagner la structuration des filières pendant ce délai,
- les volumes de matériaux et produits bio-sourcés commercialisés à ce jour sont insuffisants pour financer les besoins en développement conformes aux objectifs fixés. Il est donc nécessaire d'accompagner la structuration des filières pendant la montée en puissance des marchés.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soit mis en place un outil de structuration de la filière construction et produits bio-sourcés : création d'un comité de pilotage du projet de plate-forme de ressources mutualisées "Construction & Bioressources" (C&B), puis création de l'association C&B.

Fiche action n°17

2.9 - Assurabilité

L'assurance de responsabilité décennale et l'assurance de dommage ouvrage relèvent du régime de l'assurance obligatoire. La première doit être souscrite par toute personne dont la responsabilité civile peut être engagée sur le fondement des articles 1792 et suivants du code civil, et la seconde, souscrite par toutes personnes faisant réaliser des travaux de construction.

En ce qui concerne l'assurance de responsabilité décennale, compte tenu des engagements de longue durée en assurance construction, les assureurs demandent à disposer d'informations leur permettant d'évaluer leur risque et d'en apprécier l'assurabilité. A défaut, s'ils n'ont pas à leur disposition d'évaluations techniques du matériau/produit (Atec, Atex, ETN, Pass'innovation ou équivalent), ils examinent au cas par cas les demandes d'assurance concernant des techniques non encore éprouvées. Dans certains cas, les acteurs concernés (artisans et entreprises du bâtiment) rencontrent des difficultés dans leur démarche d'assurance de responsabilité décennale.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose d'engager des travaux permettant :

- De définir et de rédiger un guide pédagogique à destination des acteurs de la filière sur le contexte et les obligations en matière d'assurance,
- d'analyser, dans un premier temps, les recommandations des rapports ELIOS et DUMAS puis de définir le cahier des charges d'une enquête approfondie comparative sur les systèmes d'assurance construction en Europe,
- d'élaborer une grille d'évaluation publique pour identifier les raisons d'acceptation ou de rejet d'une demande d'assurance en responsabilité décennale,
- d'élaborer des propositions de nouvelles procédures d'évaluation et d'assurance pour les produits et systèmes innovants.

Par ailleurs, le Groupe de Travail propose de créer un groupe permanent de discussion Filières / Assureurs.

Fiche action n°18

2.10 - Divers

2.10.1 - Concurrence entre usages des terres

Face aux évolutions législatives récentes concernant les « écomatériaux » et aux réflexions et actions entamées par le gouvernement et le Commissariat Général au Développement Durable, il paraît aujourd'hui incontournable de veiller à ce qu'un développement des matériaux bio-sourcés, et en particulier des agro-matériaux, ne se fasse pas au détriment d'une agriculture soutenable, de l'équilibre de la production alimentaire du pays, et de l'aménagement du territoire métropolitain, sans avoir recours à une importation massive de matériaux.

Le risque est de voir s'installer une concurrence dans l'utilisation des terres françaises entre l'alimentaire, les agro-carburants, la production d'énergie (par la biomasse) et les agro-matériaux. Il semble nécessaire de s'assurer que la promotion de l'utilisation massive de matériaux bio-sourcés, et notamment d'origine agricole (co-produits ou production principale) n'entraînera pas une perte de la biodiversité, une diminution de la qualité agronomique des sols agricoles et une concurrence avec la production alimentaire (humaine et animale) susceptible d'augmenter le coût des denrées alimentaires.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose que soient engagés des travaux sur la concurrence entre les usages des terres et permettant d'analyser les disponibilités en terre, en France métropolitaine, pour la production d'agro-matériaux sans entrer en concurrence avec la production alimentaire.

Fiche action n°19

Note : Plusieurs études ont déjà été engagées sur cette problématique (ATF, FRD, LRA) et pourront servir de support à cette réflexion.

2.10.2 - Bilan économique des filières

Le groupe de travail a constaté le manque criant de données de marchés fiables pour éclairer les politiques de soutien et de développement à mettre en œuvre et étayer les argumentations en faveur du développement de ces filières. Il n'existe à ce jour aucune étude exhaustive à caractère macro-économique permettant de quantifier l'activité économique des filières de matériaux et produits bio-sourcés à destination des marchés du bâtiment et de la construction.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose d'engager des travaux permettant de dresser un bilan macro-économique des filières des matériaux et produits bio-sourcés pour la construction.

Fiche action n°22

2.10.3 - Frein et leviers au développement économiques des matériaux et produits bio-sourcés

L'émergence d'une économie « verte », c'est-à-dire économe en énergie et en ressources non renouvelables et accordant une plus large part aux matières premières renouvelables ou recyclées, est un levier important pour atteindre l'objectif ambitieux de réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 en France. Les mécanismes de marché et les politiques d'incitation à même de valoriser les atouts - au sens économique, environnemental et sociétal - des matériaux présentant un faible impact environnemental avéré, et qui n'entraînent pas de fortes distorsions et de coût trop élevé pour les pouvoirs publics restent à imaginer.

Proposition d'action :

Le Groupe de Travail propose d'engager des travaux permettant d'identifier les déterminants socio-économiques des filières M&P bio-sourcés et de proposer des mécanismes de marché incitatifs pour le développement économique des filières.

Fiche action n°23

2.10.4 - Label « Bâtiment bio-sourcés »

La loi « Grenelle 1 », en son article 34, précise que « *la biodiversité forestière ordinaire et remarquable doit être préservée et valorisée, dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois et dans une perspective de lutte contre le changement climatique* » et que, pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'engage à soutenir la mise en place d'un label.

Par ailleurs, la même loi précise, en son article 4, que « les normes susmentionnées [réglementation thermique applicable aux constructions neuves] seront adaptées à l'utilisation du bois comme matériau, en veillant à ce que soit privilégiée l'utilisation de bois certifié et, d'une façon plus générale, des bio-matériaux sans conséquence négative pour la santé des habitants et des artisans. »

En réponse à ses ambitions législatives, le MEDDTL propose de mettre en place un label valorisant les bâtiments incorporant une part significative de matériaux bois, mais également de tout autre matériau bio-sourcé, ceux-ci présentant à priori les mêmes atouts environnementaux (captage et stockage de carbone, renouvelabilité de la ressource). Un projet est d'ores et déjà en cours : le label « Bâtiment bio-sourcé ».

Proposition d'action :

Le MEDDTL propose de mettre en place un label "Bâtiment bio-sourcé".

Fiche action n°20

3 - ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de synthèse et fiches « Obstacles »

Annexe 2 : Tableau de synthèse et fiches « Actions »

Annexe 3 : Tableau de synthèse du plan d'actions